

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des séances, le vendredi 20 juillet 2007 à 17 h 00.

Sont présents :

Son Honneur le Maire	André G. Nadeau
Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler (arrivée à 17 h 25)
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Jean-Pierre Nepveu Ronald Kulisek Roger Martel Lawrence Nadler

Formant quorum.

Son Honneur le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 15 juin 2007
3. Adoption du procès-verbal de la consultation publique du 15 juin 2007
4. Correspondance
 - 4.1 Maire
 - 4.2 Directeur général
5. Comptes à payer et comptes payés
6. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
7. Administration
 - 7.1 Adoption règlement numéro 2007-514
 - 7.2 Avis de motion - Coop Santé
 - 7.3 Réaffectations budgétaires
 - 7.4 Rapport trimestriel de contrôle budgétaire
 - 7.5 Sécurité routière
 - 7.6 Directrice administrative - contrat d'emploi
8. Urbanisme
 - 8.1 P.I.I.A. Lot B-494, 12 av. de Condé,
Implantation d'une piscine et aménagement paysager
 - 8.2 P.I.I.A. Lot B-251, 10 av. Des Récollets,
Couleur extérieure

- 8.3 P.I.I.A. Lot B-594-2, 29, ch. Fridolin-Simard,
Couleur extérieure
- 8.4 P.I.I.A. Lot B-262, 2, rue des Perdrix,
Implantation d'une piscine et aménagement extérieur (terrain
et rive)
- 8.5 P.I.I.A. Lot B-275, 3 av. de Guyenne,
Construction d'un petit garage
- 8.6 P.I.I.A. Lot B-52, 2, place des Piverts,
Aménagement paysager
- 8.7 P.I.I.A. Lot B-277, 7 av. de Guyenne,
Couleur extérieure
- 8.8 P.I.I.A. Lotissement, remplacement des lots B-262 et B-263
par la création du lot B-970, rue des Perdrix,
- 8.9 Adoption du règlement numéro 2007-511
- 8.10 Adoption du second projet de règlement numéro 2007-512
- 9. Dépôt de document
 - 9.1 Dossier en cours au 20 juillet 2007
- 10. Deuxième période de questions
- 11. Varia
- 12. Levée de la séance

2007-07-108

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que présenté et laisse l'item varia ouvert.

Adopté à l'unanimité

2007-07-109

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JUIN 2007**

Il est proposé par Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 juin 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-07-110

3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 15 JUIN 2007**

Il est proposé par Ronald Kulisek, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la consultation publique du 15 juin 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-07-111

4.0 **CORRESPONDANCE DU MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte la correspondance du Maire et du Directeur Général du 3 juin au 13 juillet 2007.

Adopté à l'unanimité

2007-07-112

5.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte les comptes du mois de juillet 2007 au montant de 346 056.26 \$ dont :

- 279 757.29 \$ sont des comptes à payer;
- 66 298.97 \$ sont des comptes payés.

Adopté à l'unanimité

6.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la conseillère Joëlle Berdugo Adler siège à partir de 17 h 25.

7.0 **ADMINISTRATION**

2007-07-113

7.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-514**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 15 juin 2007;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 2006-502 concernant le stationnement sur le territoire de la Ville d'Estérel;

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2007-514.

Adopté à l'unanimité

Amendé par la
Résolution no.
2007-08-131

7.2 **AVIS DE MOTION - COOP SANTÉ**

Avis de motion est donné par André G. Nadeau, maire, qu'il présentera à une séance ultérieure un projet de règlement relatif à la COOP- Santé.

2007-07-114

7.3 **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires du budget 2007 tel que le démontre un rapport émis par le service administratif;

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport.

Adopté à l'unanimité

2007-07-115

7.4 **RAPPORT TRIMESTRIEL DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**

ATTENDU la nécessité de présenter des rapports trimestriels de contrôle budgétaire;

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

ADOpte le rapport trimestriel en date du 30 juin 2007 lequel est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

2007-07-116

7.5 **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU que la Ville d'Estérel a enlevé les panneaux de signalisation inscrits ci-dessous le 28 juin 2007;

- 1 Panneau « arrêt » situé vis-à-vis du numéro civique 17, chemin Fridolin-Simard
- 1 Panneau « arrêt » situé vis-à-vis du numéro civique 20, chemin Fridolin-Simard
- 2 Panneau « signal d'avancé d'arrêt », chemin Fridolin-Simard;

ATTENDU que la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, appelée également «Municipalité centrale», suite à l'approbation des décrets du gouvernement du Québec #10652005, #1066-2005 et #1067-2025 possède la juridiction légale d'adopter des règlements relatifs à la circulation et au stationnement;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

DEMANDE à la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de modifier sa réglementation en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2007-07-117

7.6 **DIRECTRICE ADMINISTRATIVE - CONTRAT D'EMPLOI SYLVIE DUPUIS**

ATTENDU que la fin de période de probation de Madame Sylvie Dupuis à titre de directrice administrative devait se terminer le 21 juillet 2007;

ATTENDU que le comité des ressources humaines avait recommandé de résilier le contrat de travail de madame Dupuis suite à une évaluation de son rendement;

ATTENDU que le contrat de travail de madame Sylvie Dupuis a été résilié le 16 juillet 2007 à 16 h 35, son dernier jour de travail;

Il est proposé par André G. Nadeau, appuyé par Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la décision de résilier le contrat de travail de Madame Dupuis en date du 16 juillet 2007;

AUTORISE le directeur général à entreprendre les démarches pour combler un poste de trésorier.

Adopté à l'unanimité

8.0 **URBANISME**

2007-07-118

8.1 **P.I.I.A. LOT B-494, 12, AVE. DE CONDÉ IMPLANTATION D'UNE PISCINE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée concernant l'implantation d'une piscine et l'aménagement paysager;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493, notamment au niveau de la re-végétation de la bande riveraine;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. aux conditions suivantes :

- Qu'un minimum de dix (10) arbres d'un calibre de 16 pieds soient plantés;
- Qu'un système de filtration qui élimine l'obligation d'effectuer la vidange (back-wash) soit installé lors de la construction de la piscine;
- Que la planification des travaux tienne compte de la priorité à être donnée à la re-naturalisation de la bande riveraine.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumise aux conditions stipulées dans le préambule.

Adopté à l'unanimité

2007-07-119

8.2 **P.I.I.A. LOT B-251, 10 AVE. DES RÉCOLLETS COULEUR EXTÉRIEURE**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée concernant le changement de couleur extérieur de la propriété;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A.;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumise.

Adopté à l'unanimité

2007-07-120

8.3 **P.I.I.A. LOT B-594-2, 29, CH. FRIDOLIN SIMARD
COULEUR EXTÉRIEURE**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée concernant le changement de couleur extérieur de sa propriété;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. ;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumise.

Adopté à l'unanimité

2007-07-121

8.4 **P.I.I.A. LOT B-262, 2, RUE DES PERDRIX
IMPLANTATION D'UNE PISCINE ET AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR (TERRAIN ET RIVE)**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée concernant l'implantation d'une piscine et l'aménagement extérieur (terrain et rive);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. aux conditions suivantes :

- Relocaliser la «fosse à feu» à l'extérieur de la bande riveraine de quinze (15) mètres;
- Retirer les «pas japonais» à l'extérieur de la bande riveraine de 15 mètres;
- Re-soumettre un plan en enlevant les informations relatives à la pergola.

Il est proposé par Lawrence Nadler, appuyé par Roger Martel et résolu que ce Conseil :

REFUSE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumise;

SUSPEND sa décision jusqu'à la réception du nouveau document en considération des exigences demandées pour fins d'étude.

Adopté à l'unanimité

2007-07-122

8.5 **P.I.I.A. LOT B-275, 3, AVE. DE GUYENNE
CONSTRUCTION D'UN PETIT GARAGE**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée concernant la construction d'un petit garage;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493 aux conditions suivantes :

- Que la finition extérieure du petit garage soit la même que celle de la résidence;
- Que la pente du toit soit la même que celle de la résidence.

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis aux conditions stipulées dans le préambule.

Adopté à l'unanimité

2007-07-123

8.6 **P.I.I.A. LOT B-52, 2, AV. DES PIVERTS
AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée concernant l'aménagement paysager de leur propriété;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. ;

Il est proposé par André G. Nadeau, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumise.

Adopté à l'unanimité

2007-07-124

8.7 **P.I.I.A, LOT B-277, 7, AVE. DE GUYENNE
COULEUR EXTÉRIEURE**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. concernant la couleur extérieur de sa propriété;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement de zonage numéro 2006-493;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A.;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumise.

Adopté à l'unanimité

2007-07-125

8.8 **P.I.I.A, LOTS B-262 ET B- 263, RUE DES PERDRIX
LOTISSEMENT, REMPLACEMENT DES LOTS PAR LA
CRÉATION DU LOT B-970, RUE DES PERDRIX**

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 10 juillet 2007;

ATTENDU la demande de lotissement déposée concernant le remplacement des lots B-262 et B-263 par le lot B-970;

ATTENDU que le projet de lotissement respecte les dispositions du règlement de lotissement numéro 2006-494;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de lotissement;

Il est proposé par Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la demande de lotissement telle que présentée et conformément au plan préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre portant le numéro de dossier 2006-362R, minute11345.

Adopté à l'unanimité

2007-07-126

8.9 **ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-511**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 16 mars 2007;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet le 18 mai 2007;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 15 juin 2007 à 19 h 00;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement par le Conseil le 15 juin 2007;

ATTENDU QU'un avis public de demande référendaire a été publié dans le Journal des Pays-d'en-Haut le 5 juillet 2007 et qu'aucune personne ne s'est présenté;

Il est proposé par André G. Nadeau, appuyé par Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2007-511.

Adopté à l'unanimité

2007-07-127

8.10 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-512**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 18 mai 2007;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet le 15 juin 2007;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation tenue le 4 juillet 2007 à 16 h 30;

Il est proposé par Lawrence Nadler, appuyé par Ronald Kulisek et résolu que ce Conseil :

ADOpte le second projet de règlement numéro 2007-512.

Adopté à l'unanimité

2007-07-128

8.11 **DÉMISSION MEMBRE DU CCU**

ATTENDU la démission de M. Pierre Gareau à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Ville d'Estérel;

Il est proposé par André G. Nadeau, appuyé par Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

REMERCIÉ M. Pierre Gareau pour sa disponibilité, son implication et la qualité de sa contribution au Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

9.0 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

9.1 Dossiers en cours au 20 juillet 2007

10.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

11.0 **VARIA**

2007-07-129

12.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Roger Martel, appuyé par André G. Nadeau et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 10 h 35, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à l'unanimité

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a
Directeur général